

Pass'agglo Sport

Bénéficiez d'une aide financière de l'agglomération pour la rentrée 2023 – 2024

Vous résidez dans l'une des quarante-deux communes du territoire ?

Votre enfant a moins de 18 ans et vous souhaitez l'inscrire au club de glace ?

Alors vous pouvez bénéficier d'une aide au paiement de la cotisation de 50 euros

ATTENTION date limite avant le 15 octobre 2023

Roissy Pays de France relance le **Pass'agglo Sport**, un dispositif complémentaire à l'aide gouvernementale dans le but d'accompagner et d'encourager la pratique sportive chez les jeunes.

Dans la rubrique « [Partenaires](#) », vous trouverez la liste des associations sportives qui participent au dispositif. LE CLUB de PATINAGE est **CSG GARGES**.

Qui peut faire la démarche ?

Les représentants légaux des enfants de moins de 18 ans **résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.**

Quand ?

Les demandes doivent être déposées **entre le 1^{er} juin et le 15 octobre 2023. Seuls les dossiers entièrement complétés seront traités.**

Montant de l'aide

Le montant de l'aide est de 50 euros. Cet accompagnement financier est **limité à une inscription/adhésion par bénéficiaire.**

Votre Pass'agglo Sport se présente sous la forme d'un bon à remettre au club au moment de l'inscription.

Pour l'obtenir vous devez suivre la démarche suivante.

Mode opératoire

- [Préparer votre dossier](#)

Pour constituer votre dossier, certains documents vous seront demandés, préparez-les avant de commencer la démarche.

- **Livret de famille** : la page du représentant légal et la page du bénéficiaire
- **1 justificatif de domicile** de moins de 3 mois : Facture d'électricité, de gaz, d'eau ou fournisseur d'accès à internet ; Quittance de loyer (d'un organisme social ou d'une agence immobilière) ou titre de propriété ; Avis d'imposition ou certificat de non imposition ; Justificatif de taxe d'habitation ; Attestation ou facture d'assurance du logement ; Relevé de la Caisse d'allocations familiales mentionnant les aides liées au logement.
- [Faites votre demande en ligne sur le site : https://roissypaysdefrance.opensub-cloud.fr/](https://roissypaysdefrance.opensub-cloud.fr/)

Le formulaire que vous devrez compléter est simple. À tout moment vous pourrez revenir sur les différentes étapes de la demande, celles-ci étant enregistrées automatiquement au fur et à mesure.



Constituez votre dossier famille : vos enfants peuvent chacun individuellement bénéficier du pass, pour cela il vous suffira de les déclarer dans votre profil famille.

- [Vérification du dossier](#)

Assurez-vous d'avoir fourni toutes les pièces justificatives demandées et d'avoir complété toutes les rubriques.

Votre dossier sera vérifié par nos services avant l'émission du bon que vous recevrez sur votre messagerie.



Vous serez informé par mail de l'avancement de votre dossier. Vous pourrez aussi à tout moment à partir de votre compte personnel visualiser son suivi.

À noter : Au cours de l'instruction de votre dossier, si des compléments sont nécessaires nos services vous en feront la demande.

- [Remise du bon à la structure](#)

Le bon est à remettre au club au moment de votre inscription. Le montant du pass sera déduit de vos frais d'inscription ou d'adhésion.

Le club se fera ensuite rembourser le montant correspondant à la totalité des pass de leurs adhérents/élèves auprès de Roissy Pays de France.

Après le dépôt du dossier vous recevrez :

- un mail vous informant que votre dossier en ligne a bien été reçu ;
- des notifications en fonction de l'avancement de votre dossier ;
- si besoin une demande de compléments d'informations.

Le suivi de votre dossier est accessible à tout moment dans votre compte.